

# Contrat territorial

## Goire et Issoire

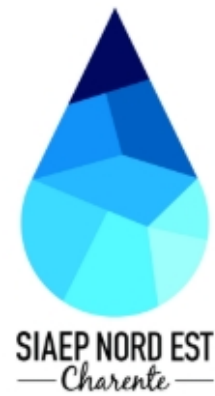
### amont



## Bilan de l'année 2024



Les maîtres d'ouvrages du contrat



## Table des matières

1. Présentation du contrat territorial Goire et Issoire amont.....	1
1.1. Historique de l'élaboration du contrat.....	1
1.2. Enjeux et objectifs.....	2
1.2.1. Enjeux territoriaux.....	2
1.2.2. Objectifs.....	4
1.3. Périmètre.....	4
1.4. Second cycle du contrat territorial : programmation 2024-2026.....	5
1.5. Acteurs signataires.....	6
2. Présentation des activités de la cellule de coordination.....	7
2.1. Structuration.....	7
2.2. Missions.....	7
2.3. Instance de gouvernance du contrat.....	8
2.3.1. Comité de pilotage.....	8
2.3.2. Comité technique.....	8
2.3.3. Comité des sages.....	8
2.4. Mobilisation des instances.....	8
2.4.1. Comité de pilotage.....	9
2.4.2. Comité technique.....	9
2.4.3. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat.....	10
3. Programmation 2024.....	11
3.1. Prévisionnel.....	11
3.2. Réalisation.....	13
3.2.1. Technique.....	13
3.2.1.1. Thématique « Études complémentaires ».....	14
3.2.1.2. Thématique « Restauration hydromorphologique ».....	15

3.2.1.3. Thématique « Zones humides ».....	16
3.2.1.4. Thématique « Agricole ».....	17
3.2.1.5. Thématique « Etangs ».....	18
3.2.1.6. Thématique « Assainissement non collectif».....	19
3.2.1.7. Thématique « Ressource quantitative ».....	19
3.2.1.8. Thématique « Animation, pilotage, coordination du contrat territorial et communication.....	20
3.2.2. Financière.....	21
3.2.3. Bilan général.....	22
4. Programmation 2025.....	23

## Index des tableaux

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial.....	4
Tableau 2: Code des masses d'eau mentionné dans le SDAGE LB.....	5
Tableau 3: Composition de la cellule de coordination.....	7
Tableau 4: Dates et ordres du jour des comités de pilotage.....	9
Tableau 5: Dates et ordres du jour des comités techniques.....	9
Tableau 6: Etat d'avancement des études et consommation des crédits.....	15
Tableau 7: Etat d'avancement des travaux hydromorphologiques et consommation des crédits par action.....	15
Tableau 8: Etat d'avancement des actions sur les zones humides et consommation des crédits.....	16
Tableau 9: Etat d'avancement des actions agricoles et consommation des crédits.....	18
Tableau 10: Etat d'avancement des actions sur les étangs études et consommation des crédits.....	19
Tableau 11: Etat d'avancement des actions sur l'assainissement non collectifs et consommation des crédits.....	19
Tableau 12: Etat d'avancement des actions sur la ressource quantitative et consommation de crédits.....	20
Tableau 13: Etat d'avancement des actions d'animation, coordination, communication et consommation des crédits.....	21
Tableau 14: Répartition des montants consommés entre maîtres d'ouvrage.....	21

## Index des figures

Figure 1: Frise chronologique du contrat territorial.....	2
Figure 2: Carte des masses d'eau retenues dans le contrat territorial.....	5
Figure 3: Thématiques du contrat et maîtres d'ouvrage associés.....	6
Figure 4: Répartition des réunions en fonction des actions conduites par la cellule de coordination.....	10
Figure 5: Répartition du temps de travail de la cellule de coordination entre les actions.....	11
Figure 6: Montants et nombre d'actions par thématique.....	12
Figure 7: Montants et nombre d'actions par maître d'ouvrage.....	12
Figure 8: Nombre d'actions et montants par masse d'eau.....	13
Figure 9: Taux d'engagement des actions du contrat territorial.....	14
Figure 10: Répartition des montants par thématique.....	22
Figure 11: Nombre d'actions et montants de la programmation 2025 par maître d'ouvrage.....	24
Figure 12: Nombre d'actions et montant de la programmation 2025 par thématique.....	24

# 1. PRÉSENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL GOIRE ET ISSOIRE AMONT

## 1.1. Historique de l'élaboration du contrat

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) a été créé en 2014 sur un territoire dépourvu d'une maîtrise d'ouvrage publique en matière de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente.

Depuis 2018, le SIGIV exerce la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence obligatoire instaurée par les lois MAPTAM et NOTRe.

Le territoire est investi d'acteurs menant des actions en faveur des milieux aquatiques et cela constitue autant une richesse pour démultiplier les actions de la restauration des milieux qu'une complexité pour fédérer et mobiliser les acteurs, les impliquer dans l'engagement des actions, les coordonner et les animer.

Créé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le contrat territorial est un outil financier de gestion des milieux aquatiques au sein d'une démarche volontaire et partenarial en vue de réduire les pressions s'exerçant sur les milieux. Le contrat territorial est organisé sur une période de 3 ans reconductible une fois. Il dispose d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques sur une période de 6 ans et d'une feuille de route de 3 ans actualisée lors de la reconduction pour une durée équivalente.

Dès la création du SIGIV, les élus se sont impliqués dans l'élaboration d'un contrat territorial qui s'est concrétisé en 2016 par le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'état des lieux des milieux aquatiques à l'échelle du territoire syndical. Ce travail a été complété par l'engagement d'une démarche concertée en mobilisant des acteurs locaux sur trois sujets :

- la définition des enjeux de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle syndicale en 2016,
- la construction d'un programme d'actions thématiques et partenarial en 2017,
- la proposition d'une gouvernance pour la conduite du contrat en 2019.

Deux des huit masses d'eau du périmètre syndical ont été retenues pour bénéficier des actions de restauration des milieux aquatiques au sein d'un contrat

territorial : le Goire et l'Issoire amont. Le contrat territorial (CT) a été conclu en 2020 lors de la tenue d'un comité de pilotage validant la feuille de route, la stratégie et le programme pluriannuel d'actions qui furent présentés au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en décembre 2020. Le premier cycle du contrat territorial fut signé le 25 mars 2021 pour trois ans entre les 7 maîtres d'ouvrage, 3

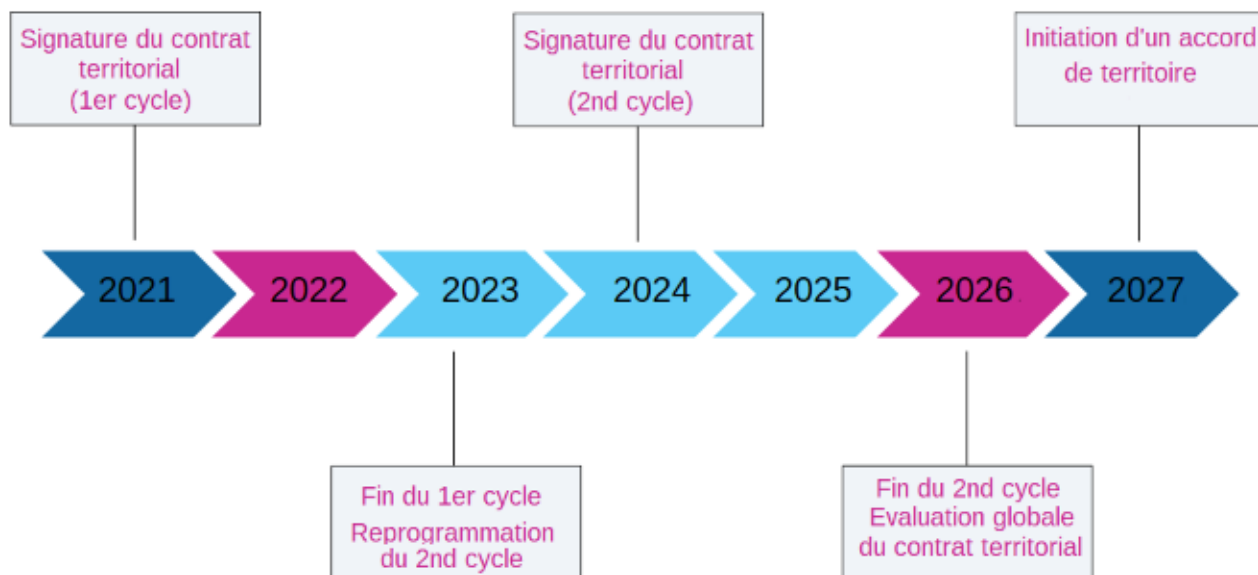


Figure 1: Frise chronologique du contrat territorial

financeurs et le SIGIV, à Confolens.

A l'issue de ce premier contrat, un second est signé pour la même durée en juin 2024 par trois partenaires financiers et 7 maîtres d'ouvrage. La stratégie du contrat reste identique au premier cycle. La feuille de route est ajustée pour prendre en compte l'état de réalisation des actions au cours du premier contrat et l'évolution du contexte global et inhérent aux dynamiques des maîtres d'ouvrage et partenaires financiers.

## 1.2. Enjeux et objectifs

### 1.2.1. Enjeux territoriaux

Le territoire présente de multiples enjeux sur la gestion des milieux aquatiques qui sont regroupés autour de 4 grands axes :

### 1. Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) est un document de planification et de gestion des eaux à portée réglementaire dont les dispositions sont prises en considération par les Administrations dans les différentes politiques publiques.

Ce document planifie la gestion des eaux en fixant un objectif de bon état écologique à atteindre par masse d'eau suivant un calendrier défini.

### 2. Gérer durablement les milieux aquatiques et la ressource qualitative et quantitative en eau

Les milieux aquatiques représentent plus de 12% de la surface du périmètre syndical. Des usages sociaux et des activités économiques sont liés à leur présence. Une gestion durable des milieux aquatiques requière tout son sens dans un contexte d'évolution climatique marqué par des épisodes pluvieux plus sporadiques en été ces dernières années et plus intenses en période hivernale.

### 3. Associer les acteurs du territoire à la gestion des milieux aquatiques

Dès l'engagement de l'étude préalable au contrat territorial, les élus du SIGIV ont pris l'initiative de s'appuyer sur une démarche concertée pour définir en partie le projet et l'ambition de la gestion des milieux aquatiques. La demande sociétale a été prise en compte et les acteurs du territoire ont exprimé leur désir de poursuivre leur implication dans ce projet.

### 4. Développer des activités compatibles avec la mise en valeur du territoire et le maintien d'un cadre de vie de qualité

La gestion séculaire des milieux aquatiques par les sociétés humaines conduit à leur exploitation harmonieuse pour en tirer profit tout en conservant les multiples bénéfices qu'ils offrent naturellement. Le paysage de Charente limousine et du Haut-Limousin est l'héritage d'activités agricoles passées et le témoignage de celles présentes aujourd'hui. Il offre un cadre de vie apprécié des locaux et des visiteurs. Une gestion de ce patrimoine paysager nécessite une remise en question locale de

certaines pratiques accompagnée d'une meilleure lecture des politiques publiques nationales et européennes.

### 1.2.2. Objectifs

Les objectifs de gestion des masses d'eau respectent le principe du développement durable défini dans le rapport Bruntland de 1987 comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Ils sont organisés en objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
	Améliorer les profils du lit mineur
	Restauration de la ripisylve et des berges
	Préserver le lit majeur et ses annexes
	Développer et mettre en œuvre des outils de suivi qualitatif
	Maintenir un débit approprié à la survie de la biocénose aquatique
Gérer durable de la ressource en eau	Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Initier une agriculture durable
	Gérer durablement de la ressource quantitative
Préserver le patrimoine naturel	Entretien et valoriser les zones humides
	Maintenir un cadre de vie de qualité
	Préserver la biodiversité du territoire
Animer du contrat et du dialogue territorial	Mise en œuvre des actions du contrat au sein d'une démarche d'acteurs
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Informar, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Evaluation du contrat

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial

### 1.3. Périmètre

Le contrat territorial s'étend sur deux masses d'eau retenues en raison des pressions qu'elles exercent, de l'expression de leurs intensités et des recommandations de l'Agence de l'eau :

- Goire
- Issoire amont

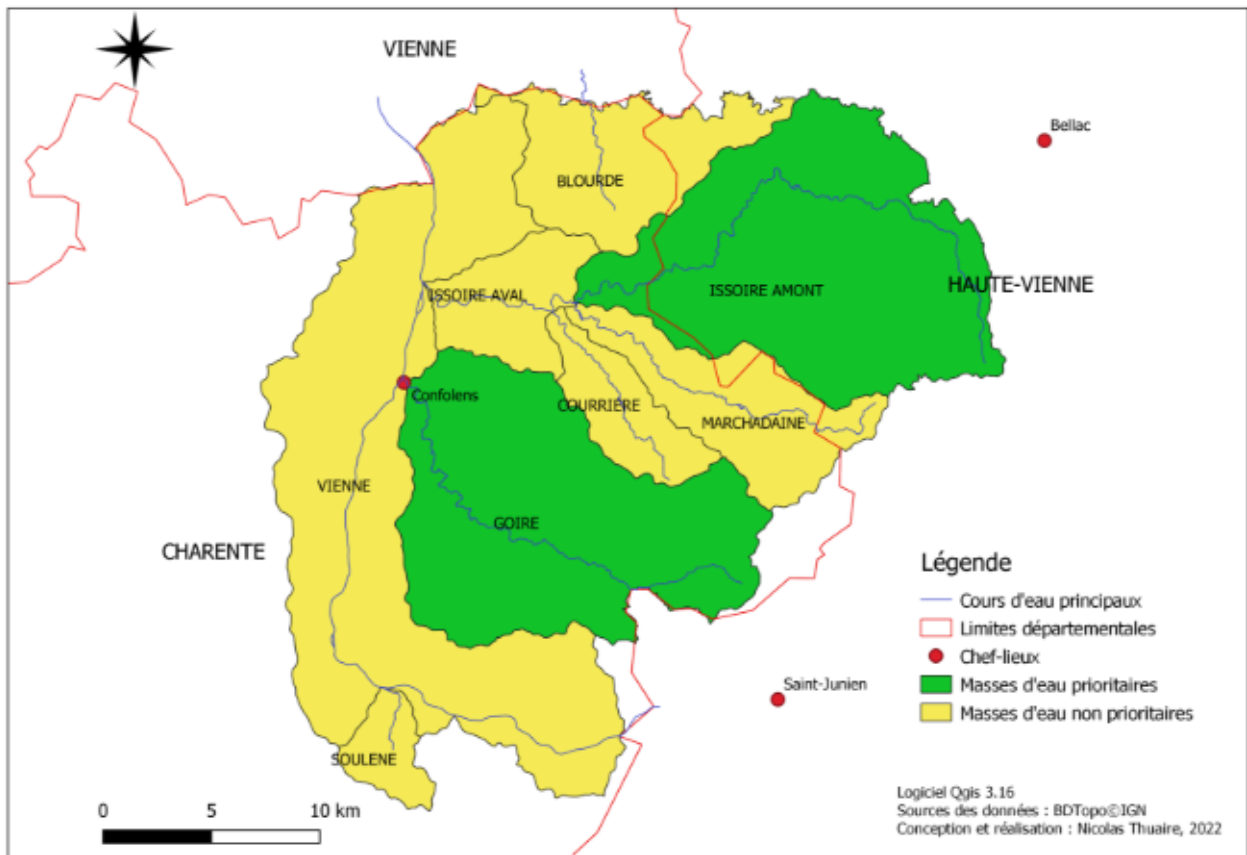


Figure 2: Carte des masses d'eau retenues dans le contrat territorial

Elles représentent 38 % du périmètre syndical. Le SDAGE LB attribue un code par masse d'eau qui est donné dans le tableau ci-dessous.

Code de la masse d'eau	Dénomination de la masse d'eau
FRGR0385	LE GOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0386	L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHADAINE

Tableau 2: Code des masses d'eau mentionné dans le SDAGE LB

## 1.4. Second cycle du contrat territorial : programmation 2024-2026

Le programme d'actions du second cycle du contrat territorial s'étend sur la période 2024-2026. D'une durée de trois ans, la programmation s'articule sur 38

actions dans 8 thématiques de travail. Le montant prévisionnel s'élève à 3,8 millions d'Euro.

L'année 2024 est marquée par la signature d'un nouveau contrat territorial entre 7 maîtres d'ouvrage et 3 partenaires financiers. est une année consacrée à la mise en œuvre des actions de la programmation 2023 mais aussi à la rédaction du bilan du

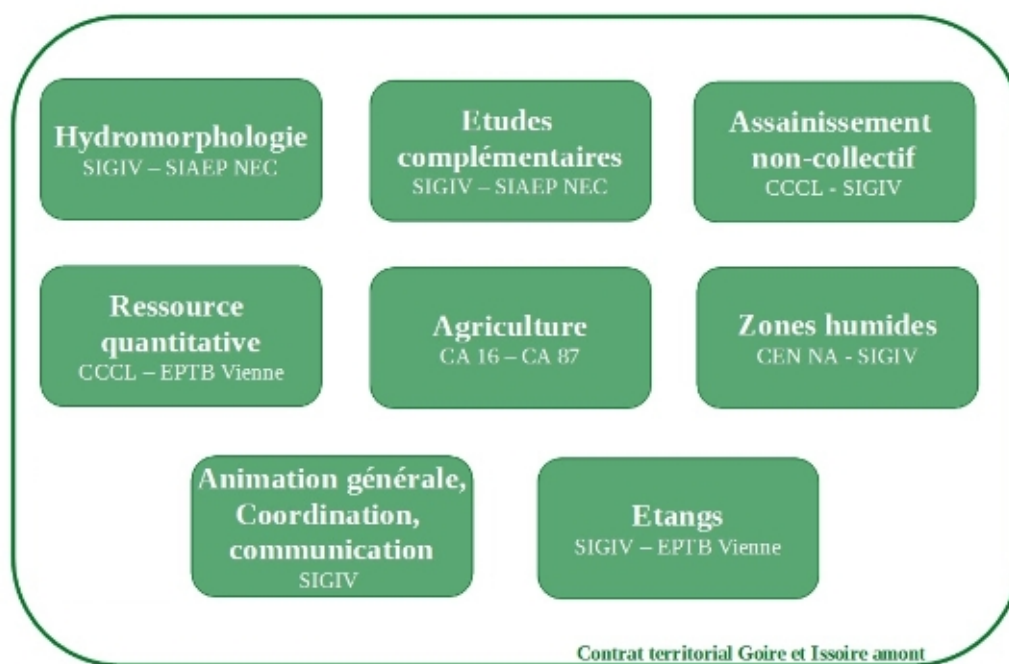


Figure 3: Thématiques du contrat et maîtres d'ouvrage associés premier cycle 2021-2023 avant de se projeter vers l'engagement d'un second cycle de trois ans 2024-2026.

### 1.5. Acteurs signataires

Le second cycle du contrat territorial a été signé par 7 maîtres d'ouvrage et 3 financeurs :

- Chambre d'agriculture de la Charente (CA16) ;
- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (CA87) ;
- Communauté de communes de Charente Limousine (CCCL) ;
- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (GEN NA) ;
- Etablissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne) ;
- Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Nord-Est Charente (SIAEP NEC) ;

- Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) ;
- Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) ;
- Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) ;
- Département de la Charente (D16).

## 2. Présentation des activités de la cellule de coordination

### 2.1. Structuration

Au 31 décembre 2024, la cellule de coordination était composée de 3,27 Equivalents temps plein (ETP) répartis de la manière suivante, 0,52 ETP pour la mission d'animation-coordination, 2,25 ETP de mission technique et 0,5 ETP de secrétariat.

La capacité de fonctionnement de la cellule de coordination a été renforcée par le recrutement d'une nouvelle agente à plein temps à la fin du mois de juin 2024.

Le statut des agents composant la cellule de coordination est structurée à 40 % de titulaires et à 60 % de contractuels.

### 2.2. Missions

La cellule de coordination anime les instances de la gouvernance du contrat territorial définies à la suite d'une démarche concertée. Elle assure la préparation, l'organisation et la tenue des comités de pilotage, technique et des sages. Par ailleurs, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et met en oeuvre les actions portées par le

Poste	Cellule de coordination du contrat territorial			Durée en mois	Type de contrat
	Nombre d'ETP prévisionnel annualisé	Nombre d'ETP ajusté annualisé	Nombre d'ETP réellement mobilisé annualisé		
Animateur, coordinateur	1	0,5	0,52	12	Titulaire
Secrétaire	0,5	0,5	0,5	12	Titulaire
Technicienne de rivière	1	1	1	12	Contractuel
Technicien de rivière	0,6	0,6	0,75	12	Contractuel
Technicienne de zones humides	0	0,5	0,5	6	Contractuel
Nombre moyen d'ETP annualisé	3,10	3,10	3,27		

Tableau 3: Composition de la cellule de coordination

SIGIV.

## 2.3. Instance de gouvernance du contrat

### 2.3.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage (COPIL) est l'organe conduisant la mise en oeuvre du contrat territorial, son suivi et validant le bilan final. Il est composé d'un représentant décisionnaire par maître d'ouvrage portant une action dans le contrat territorial. Le SIGIV dispose de 3 membres dont le Président qui préside également l'instance. Chaque membre est investi d'une voix. Le comité de pilotage est ouvert aux organismes financeurs avec voix consultative.

### 2.3.2. Comité technique

Cette instance étudie la faisabilité technique des actions sur la demande du COPIL ou sur sa propre initiative en vue de les lui soumettre. Elle conduit la réalisation des actions et assure l'évaluation administrative et financière du contrat territorial. Elle adresse ses propositions au COPIL qui lui décide. La composition correspond à autant de représentants techniques que de maîtres d'ouvrage portant des actions. La composition est fonction des sujets à l'ordre du jour. Les comptes-rendus sont diffusés à tous les membres du comité.

### 2.3.3. Comité des sages

Cette instance est garante de la compétence et de la mémoire technique et politique des actions engagées. Elle apporte un éclairage sur les faits passés pour assurer la continuité lors des renouvellements des mandats. Elle n'a pas de rôle décisionnel mais les membres sont invités à toutes les instances de la gouvernance du contrat. Elle est composée de 3 membres n'ayant plus de mandat électoral et désignés par vote du bureau syndical et reconduit tacitement tous les ans.

## 2.4. Mobilisation des instances

La cellule de coordination prépare le contenu des comités avec les maîtres d'ouvrage en capitalisant les informations et les résultats des réalisations. Elle les implique dans la réalisation du bilan global annuel. Des contacts sont régulièrement noués pour échanger sur l'état d'avancement des actions et conduire conjointement des actions relevant de domaines partagés.

### 2.4.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises en 2024 : au mois de février, il est mobilisé pour la validation du bilan de la programmation 2023 et des perspectives 2024. En fin d'année, le comité s'est de nouveau réuni pour acter le bilan du contrat en 2024 et valider les perspectives de l'engagement des actions en 2025.

Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre de structures invitées	Ordre du jour
1 <sup>er</sup> février 2024	14	11	Bilan de la programmation 2023 et des perspectives 2024
6 décembre 2024	14	12	Bilan de la programmation 2024 et perspectives 2025

Tableau 4: Dates et ordres du jour des comités de pilotage

### 2.4.2. Comité technique

Le comité technique s'est réuni à 8 reprises pour préparer la tenue des comités de pilotage ou le suivi de la mise en œuvre des actions du contrat territorial.

Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre de structures invitées	Ordre du jour
21 janvier 2024	14	15	Livraison de l'état de lieux de l'étude de renaturation de l'Issoire
29 février 2024	11	15	Restitution de l'étude
27 mars 2024	5	4	Validation des plans de financement du programme du contrat territorial 2024
11 avril 2024	7	10	Validation du projet de cahier des charges de l'étude sur les matières en suspension véhiculées par le Goire
13 juin 2024	8	12	Etat d'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage
13 novembre 2024	12	12	Actualités financières de l'Agence de l'eau et de la Région – Présentation de l'étude sédimentaire – Bilan de la programmation 2024 et perspectives 2025
14 novembre 2024	16	15	Validation du projet définitif de la renaturation de l'Issoire à Blond

Tableau 5: Dates et ordres du jour des comités techniques

### 2.4.3. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat

La cellule de coordination a animé et participé à 150 réunions pour soutenir les actions des maîtres d'ouvrage du contrat territorial ou engager ses propres actions. Parmi elles, environ 12% ont été consacrées à la coordination des maîtres d'ouvrage, au pilotage du contrat et à la communication. Les réunions de suivi des études représentent 15 % des rendez-vous. Les actions hydromorphologiques à l'origine de la mise en œuvre des abreuvoirs et de la mise en défens des berges représentent 68 % des rencontres.

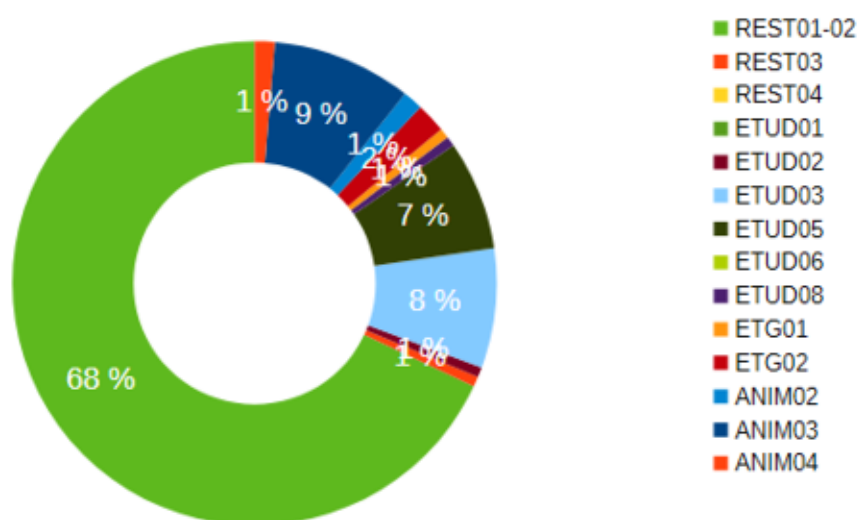


Figure 4: Répartition des réunions en fonction des actions conduites par la cellule de coordination

Les techniciens de la cellule de coordination ont effectué environ 4100 heures. La conduite de l'inventaire des zones humides a été réalisée en partie par un agent mobilisé à temps plein pendant 4 mois sur cette action. A son départ, la mission a été intégrée à la cellule de coordination par le recrutement d'une nouvelle technicienne. Le volume horaire de cette action et de la restauration hydromorphologique par l'installation d'abreuvoirs et la mise en défens des berges représentent la moitié du volume horaire global (50%). L'élaboration de l'étude sur les matières en suspension (ETUD03) représente 19 % du temps de travail total, devant celle sur l'impact des plans d'eau sur les têtes de bassin versant (14%). Enfin, le terme Autre regroupe les actions bénéficiant d'un volume horaire cumulé de l'ordre de 2 % (ETUD02 , ETUD06, ANCO1, ETG01, ETG02, RESTO3, RESTO8, ANIM02).

## 3. Programmation 2024

### 3.1. Prévisionnel

Lors de la révision à mi-parcours du contrat territorial, le comité de pilotage réuni le 19 septembre 2023 avait validé le programme d'actions pluriannuel du second cycle du contrat territorial s'étalant sur la période 2024-2026. Néanmoins, un ajustement a eu lieu lors du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2024 par le retrait de l'étude sédimentaire (ETUD07) réalisée en intégralité au cours du 1<sup>er</sup> cycle du contrat.

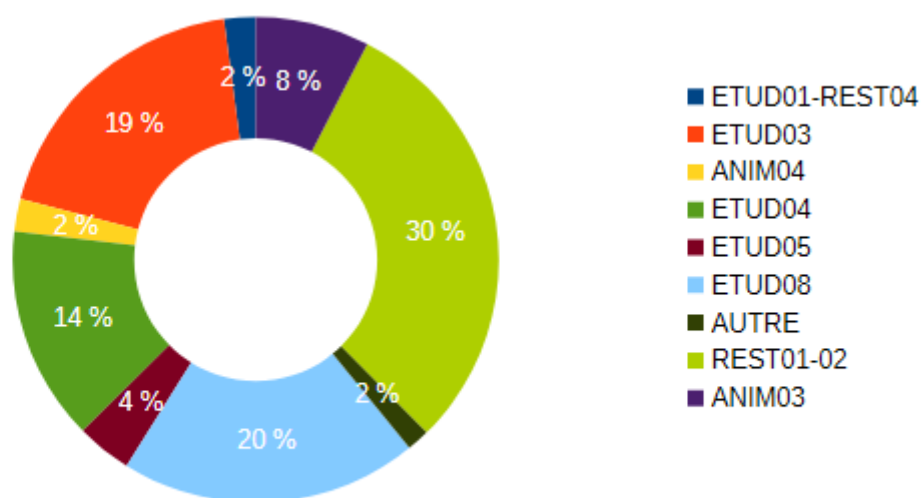


Figure 5: Répartition du temps de travail de la cellule de coordination entre les actions

Ainsi, le programme d'actions 2024 est organisé en 30 actions animées par les 7 maîtres d'ouvrage dans 8 thématiques de travail (Annexe 1). Le montant prévisionnel de la programmation annuelle s'élève à environ 970 000 Euro.

Les thématiques ETUD, REST et ANIM disposent de crédits supérieurs à 200 000€ et cumulent à elles seules près de la moitié des actions. Les montants accordés aux thématiques AGRI, ZH et QUANT varient d'environ 40 000€ à 120 000€ et regroupent plus du tiers des actions. La thématique ANC est créditée d'un montant de 1 000€ tandis que celle relative aux ETG est financée par des dispositifs externes ou via l'animation générale du contrat.

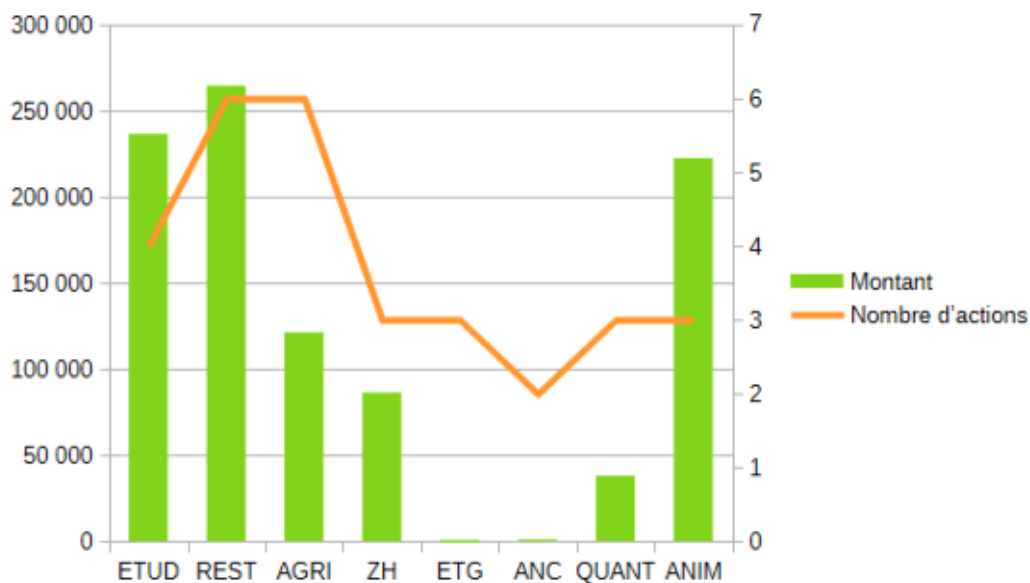


Figure 6: Montants et nombre d'actions par thématique

SIGIV assure la maîtrise d'ouvrage de la moitié des actions de la programmation 2024 pour un montant prévisionnel de 700 000€ environ. Les six autres maîtres d'ouvrage sont impliqués dans la mise en œuvre d'une à quatre actions pour un montant compris entre 35 000€ et 90 000€, hormis l'EPTB Vienne dont les actions sont financées par d'autres dispositifs. Au cours de l'année 2024, le SIGIV et le SIAEP NEC collaboreront pour définir une convention de partenariat pour mettre en œuvre

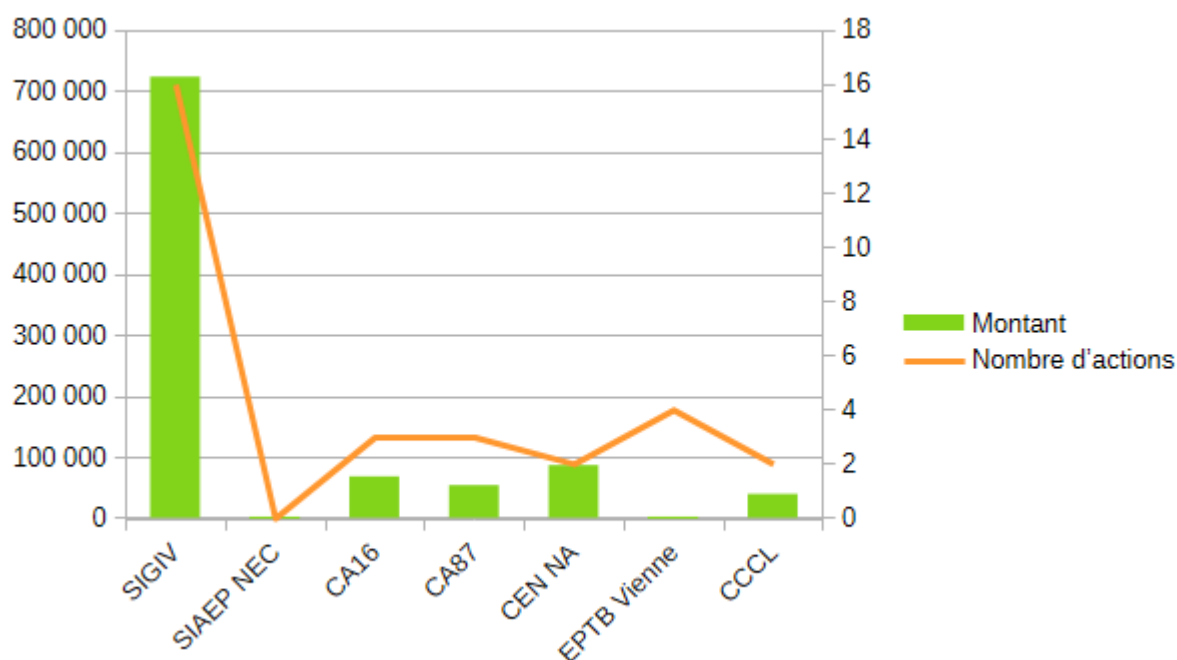


Figure 7: Montants et nombre d'actions par maître d'ouvrage conjointement une action de mise en défens des berges et d'installation d'abreuvoirs.

Parmi les 30 actions de la programmation 2024, 20 actions sont communes aux masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont pour un montant estimé à environ 675 000€. Chacune des masses d'eau dispose d'actions spécifiques au nombre de 6 pour la masse d'eau du Goire pour un montant de 190 000€ environ et de 4 pour la masse d'eau de l'Issoire amont et d'un montant de plus de 100 000€.

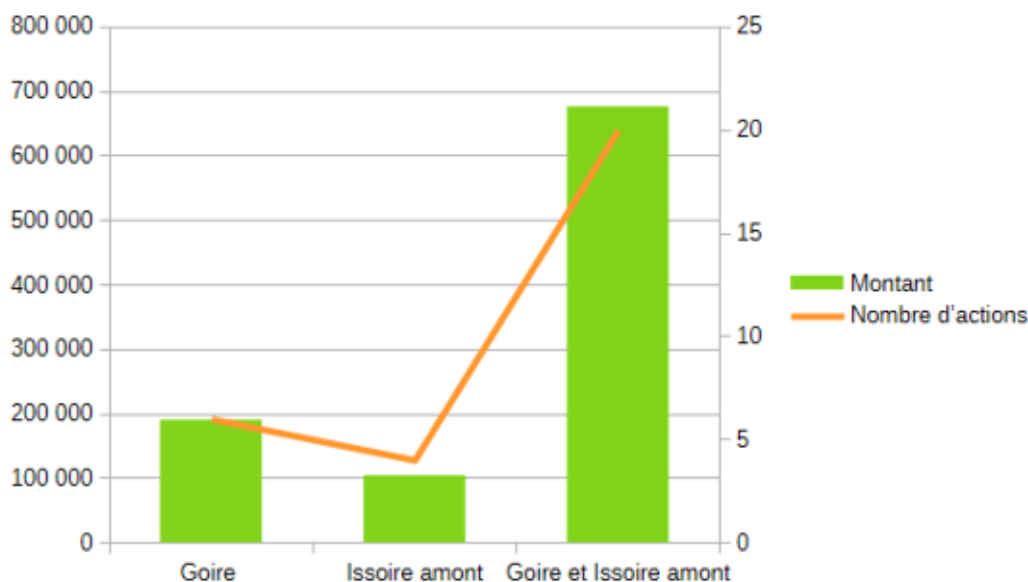


Figure 8: Nombre d'actions et montants par masse d'eau

## 3.2. Réalisation

### 3.2.1. Technique

Parmi les 30 actions déclinées dans les 8 thématiques, 26 ont été engagées ou réalisées soit 85 % de la programmation 2024. 4 actions n'ont pas été réalisées par le SIGIV par manque de ressources humaines disponibles et par la suspension de la plateforme de dépôt des demandes de subvention de l'Agence à compter de juillet 2024. Les actions reportées sont :

- RESTO3 : Plantation de haies
- RESTO6 : Restauration de la ripisylve
- ANCO1 : Informer et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif
- ANIMO2 : Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique.

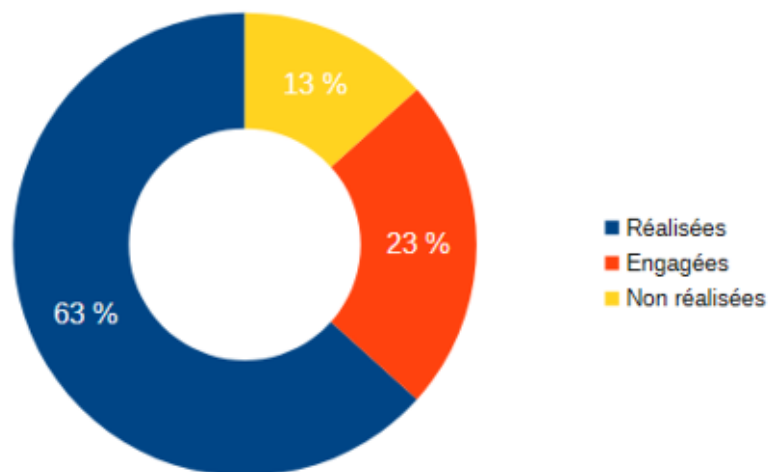


Figure 9: Taux d'engagement des actions du contrat territorial

### 3.2.1.1. Thématique « Études complémentaires »

Cette thématique comprend 4 actions portées par le SIGIV.

Le SIGIV a engagé trois consultations publiques pour l'attribution d'études :

- sur la continuité écologique (ETUD01) : la consultation a été lancée en fin d'année 2024 et l'attribution s'effectuera en 2025 ;

- sur le transport sédimentaire dans le bassin du Goire (ETUD03) : l'étude a été confiée à un prestataire en septembre 2024 sur une durée d'un an pour réaliser des prélèvements d'eau et des analyses de la concentration des matières en suspension. Le cahier des charges a été validé en comité technique en date du 11 avril 2024 ;

- sur l'étude de projet et la conduite des travaux de la renaturation de l'Issoire à Blond (ETUD05). Le titulaire du marché relatif à la définition du besoin a été renouvelé après une nouvelle mise en concurrence. Trois comités techniques se sont tenus au cours de l'année : l'un pour la présentation de l'état des lieux du cours d'eau, le deuxième pour la restitution des scénarios d'aménagement et le dernier pour la présentation de l'étude de projet. Une réunion publique s'est tenue le 14 mars 2024 à Blond pour présenter aux habitants le projet de réaménagement de l'Issoire dans la traversée du centre-bourg.

En parallèle, le SIGIV s'est adjoint les compétences de Charente Eaux pour la réalisation d'un inventaire des zones humides (ETUD08) dans l'enveloppe des ZSGE du Goire et de l'Issoire amont. La prestation a été intégralement réalisée au printemps et pendant l'été 2024. Les données ont été transmises au SIGIV au cours de l'automne pour procéder à son traitement cartographique pour l'analyse de la distribution des zones humides.

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	SIGIV	Engagée	108 000,00	559,14	107 440,86
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	SIGIV	Engagée	42 000,00	12 039,05	29 960,95
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIGIV	Engagée	50 400,00	13 098,17	37 301,83
ETUD08	Connaitre la localisation des zones humides	SIGIV	Réalisée	36 000,00	17 091,89	18 908,11
TOTAL				236 400,00	42 788,25	193 611,75

Tableau 6: Etat d'avancement des études et consommation des crédits

Le montant consommé par cette thématique s'élève à 42 788,25€.

### 3.2.1.2. Thématique « Restauration hydromorphologique »

Le SIGIV a mis en œuvre 4 des 6 actions de restauration hydromorphologique.

Les conditions climatiques ont perturbé la réalisation des chantiers d'installations d'abreuvoirs et de mises en défens des berges (RESTO1-02). Ce sont 5 abreuvoirs et 2100 mètres linéaires de mises en défens des berges qui ont été réalisées sur 3 exploitations agricoles : deux en Haute-Vienne et une en Charente. Par ailleurs, 6 éleveurs ont été contactés avec la collaboration des chambres d'agriculture pour leur proposer de bénéficier d'abreuvoirs et de mise en défens des berges. Les actions de plantation de haies et de gestion de la ripisylve (RESTO3-06) sont reportées. La consultation public pour le recrutement d'un prestataire pour l'étude de la restauration hydromorphologique (RESTO4) du Goire est engagée en fin d'année 2024. L'action d'effacement de plans d'eau (RESTO8) est engagée mais aucune réalisation n'est recensée.

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
REST01	Aménager des abreuvements et franchissements	SIGIV	Réalisée	36 000,00	31 963,68	4 036,32
REST02	Mettre en défens les berges	SIGIV	Réalisée	66 276,00	31 798,60	34 477,40
REST03	Planter des haies	SIGIV	Non réalisée	84 000,00	-	84 000,00
REST04	Recharger le lit mineur	SIGIV	Engagée	42 000,00	217,45	41 782,55
REST06	Restaurer la ripisylve	SIGIV	Non réalisée	24 000,00	-	24 000,00
REST08	Effacer les plans d'eau	SIGIV	Engagée	12 000,00	-	12 000,00
TOTAL				264 276,00	63 979,73	200 296,27

Tableau 7: Etat d'avancement des travaux hydromorphologiques et consommation des crédits par action

Les crédits consommés par les actions s'élèvent à 63 979,73€.

### 3.2.1.3. Thématique « Zones humides »

La thématique regroupe 3 actions conduites par deux maîtres d'ouvrage : le CEN – NA et l'EPTB Vienne.

Dans le cadre de la préservation des zones humides par maîtrise foncière et d'usage (ZH02), le Conservatoire a finalisé l'acquisition de 2,28 ha de zones humides sur la commune de Saulgond dans la masse d'eau du Goire. Par ailleurs, la SAFER a émis un avis de vente favorable au bénéfice du CEN pour 4 hectares de zones humides à Montrou-Sénard dans la masse d'eau de l'Issoire amont.

Concernant la restauration des zones humides (ZH03), le CEN a réalisé un broyage de 2,5 ha et posé des clôtures à Nouic dans la masse d'eau de l'Issoire amont. La surface restaurée s'étend sur 4 ha. Dans le bassin du Goire, le plan de gestion a été finalisé et une restauration de 4 ha environ de zones humides a été effectuée par broyage puis une pose de 850 mètres de clôtures.

Le CEN a animé une sortie sur les papillons de zones humides en collaboration avec Charente Nature. 8 participants se sont retrouvés à Saulgond le 25 mai 2024. En complément, le CEN a participé à une journée de sensibilisation des scolaires aux libellules auprès du collège Noël-Noël à Confolens le 31 mai 2024.

L'EPTB Vienne accompagne les collectivités dans la prise en compte des zones à dominante humide dans les documents d'urbanisme (ZH04). Aucune collectivité n'a

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	CEN NA	Réalisée	20 000,00	20 463,00	463,00
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	CEN NA	Réalisée	66 260,00	31 939,77	34 320,23
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	EPTB Vienne	Réalisée	-	-	-
TOTAL				86 260,00	52 402,77	33 857,23

Tableau 8: Etat d'avancement des actions sur les zones humides et consommation des crédits

sollicité leur service dans le périmètre du contrat territorial.

Cette thématique a bénéficié de 52 402,77€ au cours de l'année 2024.

### *3.2.1.4. Thématique « Agricole »*

Deux maîtres d'ouvrage sont investis dans cette thématique : les Chambres d'agriculture de la Charente (CA16) et de la Haute-Vienne (CA87) pour mener respectivement 3 actions.

La Chambre d'agriculture de la Charente a reporté la réalisation de nouveaux diagnostics individuels d'exploitation (AGRI01) pour limiter les délais d'attente aux agriculteurs entre la réalisation des diagnostics et la mise en œuvre de travaux d'installations d'abreuvement et de mise en défens des berges.

La contribution à la mise en œuvre de MAEC (AGRI02) s'est conclue par l'engagement de 49 exploitations dans la mesure herbivore pour une superficie de 4141 ha dans la masse d'eau du Goire et de 14 exploitations dans la masse d'eau de l'Issoire amont pour une surface de 888 ha. Une exploitation a converti 15 ha de culture en prairie dans le bassin du Goire.

La Chambre d'agriculture de la Charente a animé plusieurs événements sur les pratiques agricoles et la préservation des milieux (AGRI03) : 7 animations ont rassemblé 41 participants (formation sur le sol vivant et sur la fertilisation des prairies ; présentation de l'appel à projet abreuvement de la Région). Par ailleurs, une ferme pilote dans la prise en compte de la gestion de la ressource en eau à Chabrac a été ouverte à une visite de terrain avec le témoignage de l'exploitant sur les aménagements d'abreuvoirs et de mise en défens des berges qu'il a effectué dans le cadre du contrat et d'un appel à projet régional.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a effectué 4 diagnostics individuels d'exploitations (AGRI04) en 2024 représentant une surface de 402 ha diagnostiqués. 96 agriculteurs ont été sensibilisés aux actions agricoles du contrat territorial.

La Chambre d'agriculture a accompagné deux exploitations dans la constitution de dossier de mise en œuvre des mesures agro-environnementales (AGRI05) pour une surface de 35 ha.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a présenté l'appel à projet régional sur l'abreuvement à 98 destinataires de la newsletters. Elle a animé les pratiques agricoles et la préservation des milieux (AGRI06) par la visite de 5 exploitations dont 3 d'entre elles sont accompagnés pour des projets d'abreuvement dans le cadre de cet appel à projet. Un Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) a été

déposé sur le périmètre du contrat territorial. Il est animé par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. 27 aménagements d'abreuvoirs ont été réalisés

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
AGRI01	Diagnostics d'exploitations agricoles	CA 16	Réalisée	19 890,00	-	19 890,00
AGRI02	Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	CA 16	Réalisée	31 250,00	9 744,00	21 506,00
AGRI03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV	CA 16	Réalisée	16 575,00	25 056,00	8 481,00
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation	CA 87	Réalisée	22 680,00	14 935,53	7 744,47
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	CA 87	Réalisée	3 000,00	35 479,00	32 479,00
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	CA 87	Réalisée	27 720,00	16 930,97	10 789,03
TOTAL				121 115,00	102 145,50	18 969,50

Tableau 9: Etat d'avancement des actions agricoles et consommation des crédits dont 2 en collaboration avec le SIGIV.

Les crédits consommés s'élèvent à 102 145,50€.

### 3.2.1.5. Thématique « Etangs »

En 2024, trois actions ont été conduites par deux maîtres d'ouvrage du contrat : le SIGIV et l'EPTB Vienne.

Le SIGIV a engagé une action d'information et de sensibilisation des propriétaires d'étangs sur leur responsabilités et la gestion des plans d'eau (ETGO1) sur les deux masses d'eau. L'action prévue le 21 novembre 2024 à Blond a été reportée en 2025 en raison de l'alerte météorologique rouge aux vents violents. La même action a été reportée sur la masse d'eau du Goire à cause de l'indisponibilité des services de l'État de la Charente.

Le SIGIV a été sollicité par 3 propriétaires d'étangs désireux de connaître les modalités d'assistance technique offert par le syndicat et les conseiller sur les équipements attendus par la réglementation (ETGO2). L'assistance a été apportée pour des étangs localisés à Soulailloux et Nollet sur la commune de Blond ainsi que Chenau-morte à Val d'Issoire.

L'EPTB Vienne n'a pas reçu de sollicitation de propriétaires de plans d'eau dans le périmètre du contrat territorial (ETGO3). De plus, l'EPTB Vienne a proposé au SIGIV de développer une démarche active auprès des propriétaires de plans d'eau pour les informer sur la gestion de leur étang et faire connaître l'accompagnement à l'effacement qu'il initie.

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau	SIGIV	Engagée	Financée par l'animation générale du Contrat		
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	SIGIV	Réalisée	Financée par l'animation générale du Contrat		
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	EPTR Vienne	Réalisée	Financée par d'autres dispositifs		

Tableau 10: Etat d'avancement des actions sur les étangs études et consommation des crédits

Cette thématique est financé par d'autres dispositif ou par le biais de l'animation du contrat.

### 3.2.1.6. Thématique « Assainissement non collectif »

Cette thématique rassemble deux maîtres d'ouvrage : le SIGIV et la Communauté de communes de Charente Limousine.

Le SIGIV n'a pas engagé d'action de sensibilisation des usagers en 2024 (ANCO1).

Malgré un sous-effectif du service public d'assainissement non collectif, la Communauté de communes de Charente Limousine (CCCL) a poursuivi ses missions

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
ANCO1	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	SIGIV	Non réalisée	Financée par l'animation générale du Contrat		
ANCO4	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	CCCL	Réalisée	1 000,00	-	1 000,00
TOTAL				1 000,00	-	1 000,00

Tableau 11: Etat d'avancement des actions sur l'assainissement non collectifs et consommation des crédits

de contrôle de la conformité des assainissements non collectifs (ANCO4). Ce sont 82 visites qui ont été effectuées dans le périmètre du contrat territorial.

Aucun crédit n'a été engagé sur cette thématique.

### 3.2.1.7. Thématique « Ressource quantitative »

La CCCL et l'EPTB Vienne ont engagé 3 actions dans la thématique « ressource quantitative ».

La CCCL a animé le dispositif de réduction des consommations en eau dans ses bâtiments publics (QUANTO1) par la réalisation de 4 réunions techniques sur les économies d'eau et la réutilisation des eaux usées auprès des communes. 7 animations de sensibilisation ont été proposées aux publics d'élus, agents et enfants avec la collaboration du CPIE Val de Gartempe. Plusieurs outils ont été créés pour suivre les économies d'eau mais aussi pour sensibiliser les publics à la ressource en eau (suivi des compteurs d'eau, jeu sur les économies d'eau,...).

L'EPTB Vienne a lancé une nouvelle consultation proposant davantage de services ciblant la sobriété des usages de l'eau aux collectivités (QUANTO2).

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
QUANTO1	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	CCCL	Réalisée	38 000,00	3 293,91	34 706,09
QUANTO2	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	FPTB Vienne	Réalisée	Financée par d'autres dispositifs		
QUANTO3	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	EPTB Vienne	Engagée	Financée par d'autres dispositifs		
TOTAL				38 000,00	3 293,91	34 706,09

Tableau 12: Etat d'avancement des actions sur la ressource quantitative et consommation de crédits

L'étude Habitat, milieux, usages et climat initiée en 2023 par l'EPTB Vienne s'est poursuivie en 2024. Au sein de cette étude, les débits biologiques du Goire et de l'Issoire seront définis (QUANTO3).

### 3.2.1.8. Thématique « Animation, pilotage, coordination du contrat territorial et communication »

Le SIGIV a mis en œuvre 2 des 3 actions prévues en 2024.

L'action de suivi des milieux aquatiques après la réalisation de travaux de restauration (ANIMO2) a été reportée d'une année en raison de l'absence d'opportunité de suivi à ce stade de déploiement des actions du contrat territorial.

La cellule de coordination (ANIMO3) a été à l'origine de l'engagement de 12 actions du contrat territorial, de l'animation des réunions des 9 comités techniques et 2 comités de pilotage ainsi que de la coordination des maîtres d'ouvrage. La cellule d'animation a communiqué auprès des médias pour relayer les actions mises en

œuvre (Annexe 2). Elle a également été mobilisée pour la rédaction du bilan annuel et actualisé les indicateurs de suivi. (Annexe 3).

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des outils du plan de communication (ANIM04) validée en décembre 2023. Ainsi, l'identité visuelle du contrat territorial permet une visibilité de l'outil lors des divers communications et notamment auprès des publics. Un site internet a été créé pour communiquer sur l'actualité du contrat territorial. De même, un panneau de communication est posé à chaque chantier de restauration des milieux aquatiques pour informer les usagers. Une plaquette de communication a été éditée et diffusée auprès des collectivités et partenaires institutionnels (Annexe 4).

Code actions	Libellé des actions	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement	MONTANT EN €		
				Ajusté	Réalisé	Report
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	SIGIV	Non réalisée	32 000	0,00	32 000
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	SIGIV	Réalisée	166 000	176 570,99	10 571
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	SIGIV	Réalisée	24 420	20 580,00	3 840
TOTAL				222 420	197 151	25 269

Tableau 13: Etat d'avancement des actions d'animation, coordination, communication et consommation des crédits

Le montant consommé par cette thématique s'élève à 197 151 €.

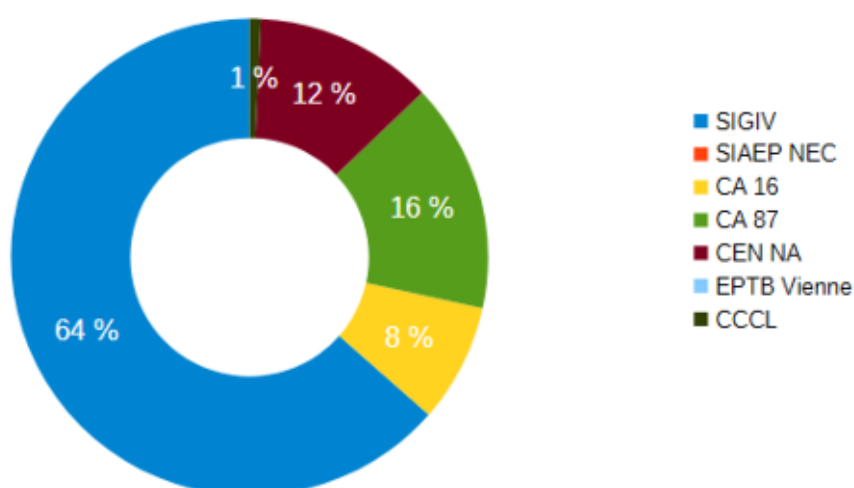


Tableau 14: Répartition des montants consommés entre maîtres d'ouvrage

### 3.2.2. Financière

La réalisation financière du programme d'actions 2024 s'élève à 461 761€ représentant environ 48 % du programme d'actions initial.

Le SIGIV est le principal contributeur aux dépenses du contrat territorial en enregistrant 66 % des crédits consommés. Les Chambres d'agriculture de la Haute-Vienne et de la Charente participent respectivement à hauteur de 15 % et 8 %. Les actions portées par le CEN NA représentent 11 % tandis que la CCCL ont consommé 1% de l'enveloppe total. Les actions engagées par l'EPTB Vienne sont financées par des crédits hors contrat.

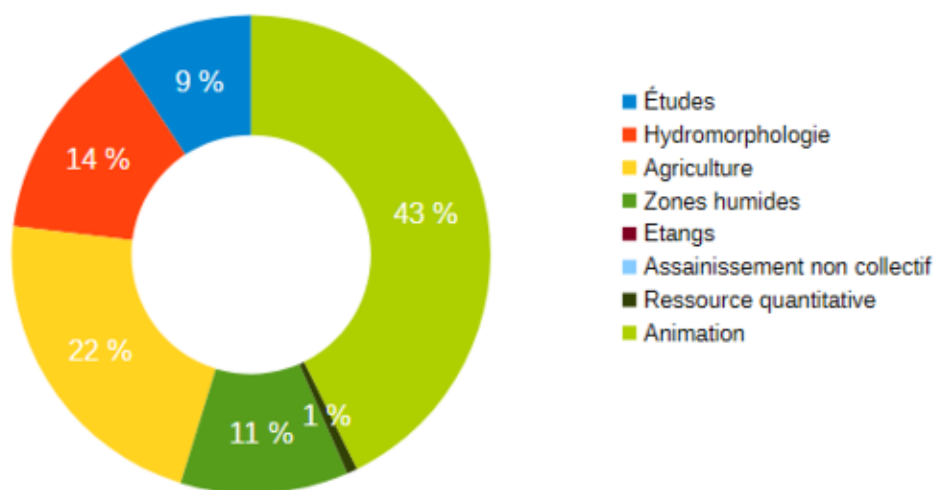


Figure 10: Répartition des montants par thématique

La répartition des crédits consommés entre les thématiques fait état de la couverture suivante : la thématique « Animation, coordination, mise en œuvre des actions, communication et suivi des milieux » supporte une dépense à hauteur de 43 % des crédits consommés. La thématique « Agricole » bénéficie de 22 % du montant du contrat en 2024. Les thématiques « Zones humides », « Etudes », « Restauration hydromorphologie » et « Ressources quantitatives » recueille respectivement 11 %, 9 %, 14 % et 1%. Les thématiques « Etangs » et « Assainissement non collectif » n'enregistrent aucune dépense.

### 3.2.3. Bilan général

L'année 2024 est marquée par la signature du second contrat pour une durée de trois ans. L'ensemble des maîtres d'ouvrage a poursuivi la conduite de leurs actions respectives.

Les écarts observables entre le programme d'actions prévisionnel et les activités réalisées montrent que près de la totalité des actions ont été engagées. Le taux de consommation de crédits s'accroît de manière continue depuis l'engagement du contrat. Cette désynchronisation entre la conduite des actions et liquidation des dépenses représente le temps consacré à l'animation des démarches d'acteurs (rencontres, échanges et conception des projets...), l'élaboration des marchés publics et des divers dossiers réglementaires. Par ailleurs, la plateforme de dépôt des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été brutalement fermée en juillet 2024, retardant l'engagement des actions.

Les postes de la cellule de coordination du contrat sont dorénavant pourvus par une jeune équipe d'agents qui prennent connaissance du fonctionnement des collectivités, des jeux d'acteurs et acquièrent leurs premières expériences professionnelles.

Le SIGIV a entrepris ses premiers travaux de restauration hydromorphologique par l'installation d'abreuvoirs et la mise en défens des berges malgré une année pluvieuse contraignante. La conduite des chantiers a été suspendue à de multiples reprises en raison de la portance insuffisante du sol.

## 4. Programmation 2025

Sur la demande de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les incertitudes budgétaires de l'État planant sur le budget de la Région Nouvelle-Aquitaine, la programmation de l'année 2025 a été réorganisée par la réduction de l'ambition financière tout en maintenant l'engagement d'un nombre d'actions identiques à la programmation initiale.

La programmation 2025 comprend 31 actions réparties entre les 8 thématiques de travail et les 7 maîtres d'ouvrage. (Annexe 5). Le SIGIV assume le portage de la moitié d'entre elles. La seconde moitié est répartie de manière homogène entre les 6 autres maîtres d'ouvrage. Les actions d'installation d'abreuvoirs et de mises en défens des berges sont conjointement portées par le SIGIV et le SIAEP NEC.

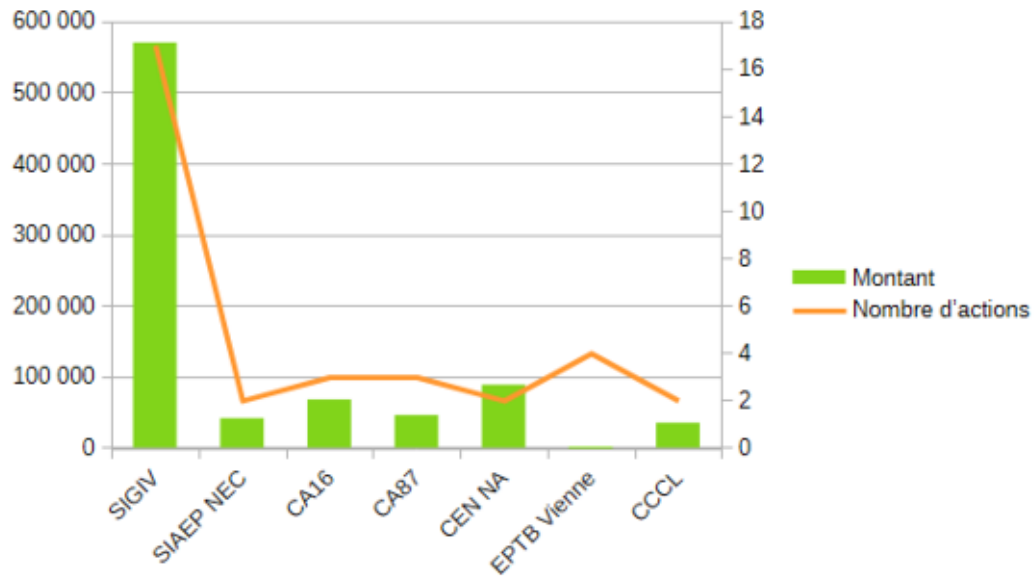


Figure 11: Nombre d'actions et montants de la programmation 2025 par maître d'ouvrage

L'enveloppe financière de la programmation 2025 du contrat s'élève à 848 433€ soit une réduction de 36 % par rapport au prévisionnel. Plus de 67 % de son volume est mobilisé par le SIGIV. Les autres maîtres d'ouvrage interviennent à hauteur de 4 à 10 % hormis l'EPTB Vienne dont les 4 actions portées sont financées par des dispositifs externes.

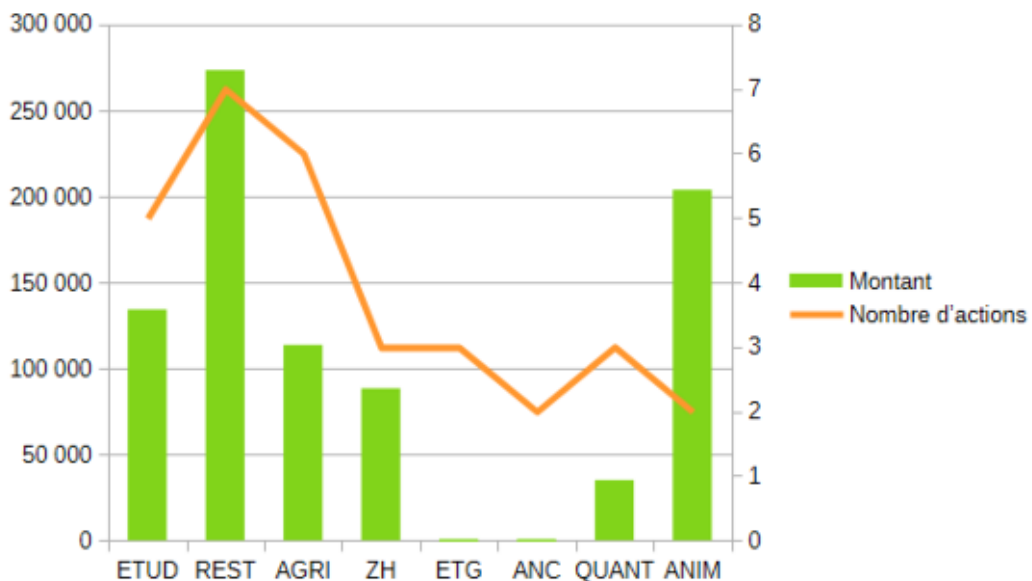


Figure 12: Nombre d'actions et montant de la programmation 2025 par thématique

Au fil des années, le nombre d'actions et le volume financier consacrés à la thématique « Études complémentaires » décroît au profit de la thématique « Restauration hydromorphologique ». Le nombre d'actions agricole et l'enveloppe financière restent identique d'une année à l'autre comme les thématiques « Zones humides », « Assainissement non collectif », « Ressource quantitative ». La thématique « Animation, coordination et communication » enregistre deux actions et un maintien de son enveloppe financière.

# Liste des acronymes

**AELB** : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**AGRI** : Agriculture

**ANC** : Assainissement non collectif

**ANIM** : Animation, coordination, pilotage du contrat et communication

**CA16** : Chambre d'Agriculture de la Charente

**CA87** : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

**CEN NA** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

**CCCL** : Communauté de communes de Charente Limousine

**D16** : Département de la Charente

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**ETG** : Etangs

**ETUD** : Études complémentaires

**EPTB Vienne** : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

**COFIL** : COMité de PILotage

**CT** : Contrat territorial

**SDAGE LB** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne

**QUANT** : Ressource quantitative

**PAEC** : Projet Agro-Environnemental et Climatiques

**REST** : Restauration hydromorphologique

**RNA** : Région Nouvelle-Aquitaine

**SIAEP NEC** : Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable du Nord-Est Charente

**SIGIV** : Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

**ZH** : Zones humides

## Annexe 1 : programmation 2024 du contrat territorial

Code actions	Fiches actions concernées	Maître d'ouvrage	Montant en €
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	SIGIV/SIAEP NEC	36 000
REST02	Mettre en défens les berges	SIGIV/SIAEP NEC	66 276
REST03	Planter des haies	SIGIV	84 000
REST04	Recharger le lit mineur	SIGIV	42 000
REST06	Restaurer la ripisylve	SIGIV	24 000
REST08	Effacer les plans d'eau	SIGIV	12 000
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	CEN NA	20 000
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	CEN NA	66 260
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
AGRI01	Diagnostics d'exploitations agricoles	CA 16	19 890
AGRI02	Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	CA 16	31 250
AGRI03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV	CA 16	16 575
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation	CA 87	22 680
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	CA 87	3 000
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	CA 87	27 720
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau	SIGIV	Financée dans l'information, la sensibilisation du CT
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	SIGIV	Financée dans l'animation du CT
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	SIGIV	Financée dans l'animation du CTMA
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	CCCL	1 000
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	CCCL	38 000
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	EPTB Vienne	Financée par d'autres dispositifs
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	SIGIV	108 000
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	SIGIV	42 000
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIGIV	50 400
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	SIGIV	36 000
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	SIGIV	32 000
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	SIGIV	166 000
ANIM04	Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication	SIGIV	24 420
TOTAL			969 471

■ NOUIC

## Renouer avec des rivières vivantes

Deux représentants du Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (Sigiv), accompagné de Robert Trichard, premier adjoint de Nouic, ont visité le gué aménagé sur le ruisseau du Fraisse à Couas.

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine a pour objectif la restauration morphologique des cours d'eau. Pendant des siècles, le bassin de la Vienne a subi de nombreuses modifications qui ont contribué à l'altération de la qualité de l'eau et de son environnement.

### Une réalisation à Couas

Renouer avec des rivières vivantes et fonctionnelles constitue, aujourd'hui, un enjeu majeur. C'est pourquoi, dans le cadre d'un volontariat avec les éleveurs, elle met en place des gués de passage et des abreuvoirs afin de préserver les berges du passage des animaux et la qualité de l'eau sur un plan biologique et épidémiologique.

Le Sigiv met actuelle-



**VISITE.** Jean-Paul Barrière, Robert Trichard, Didier et Maxime Dussouchaud devant le gué en construction sur le ruisseau du Fraisse à Couas.

ment en place un gué sur le ruisseau du Fraisse à Couas, commune de Nouic, souhaité par le GAEC Dussouchaud. Une visite était organisée pour constater l'avancement des travaux par Hugo Terrassier, technicien médiateur de rivière au Sigiv et Jean-Paul Barrière, vice-président du syndicat, en compagnie de Robert Trichard. Le Gaec Dussouchaud exploite 153 ha et possède un cheptel de 197 bovins et 795 ovins.

Les travaux en cours de

réalisation, d'un coût de 5.688 €, comprennent la mise en place d'un gué, la mise en défense des berges par la pose d'une clôture d'une longueur de 140 m.

### Aménagement financé à 100 %

Ces travaux sont financés à 100 % : 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle Aquitaine et le département de la Charente, et 20 % par le Sigiv. Ils se font en partenariat avec la chambre d'agriculture, qui relaie les

actions auprès du monde agricole et aide à définir les besoins.

Avec la pose d'abreuvoirs dans certains cas, l'aspect économique de l'exploitation est amélioré : plus besoin de « rouler l'eau » et présence d'une meilleure qualité de l'eau pour le troupeau.

L'eau devenant l'un des biens les plus précieux, toute action, petite ou grande, est nécessaire pour la préservation de notre bien-être, actuel et futur, et de la nature. ■

Paru dans le Populaire le 23/05/2024

# Charente-Limousine

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS DU GOIRE, DE L'ISSOIRE ET DE LA VIENNE (SIGIV)

## Les travaux de restauration des milieux aquatiques bientôt lancés

Le Sigiv s'apprête à lancer deux chantiers dans le Confolentais, destinés à éviter le piétinement des berges par les animaux et ainsi améliorer la qualité de l'eau.



Jean-François Duvergne et Hugo Terrassier où seront réalisés les aménagements de protection du ruisseau.

Dans le cadre du contrat territorial des bassins du Goire et de l'Issoire, ayant pour objectif de restaurer les milieux aquatiques,

ce sont deux actions qui vont prochainement débiter dans le Confolentais. La concrétisation de plusieurs réunions

publiques menées par le Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) auprès des exploi-

tants agricoles afin de les sensibiliser à la préservation de la ressource en eau. « L'objectif est de réaliser des travaux visant à éviter le piétinement des berges, et ainsi limiter les départs sédimentaires, ce qui va concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau », résume Hugo Terrassier, technicien médiateur de rivière au sein du Sigiv, qui poursuit : « Cela peut être l'aménagement des points d'abreuvement et de franchissement, la mise en place d'abreuvoirs, de passages à gué, ou encore de clôtures... Chaque intervention se fait sur la base du volontariat de l'agriculteur et est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente. Les 20 % restants sont à la charge du Sigiv. »

### Des aménagements le long du ruisseau de La Font

Dès que la météo le permettra, les travaux vont donc pouvoir débiter le long du ruisseau de La Font, sur le terrain du couple Withoek situé entre les lieux-dits « Le Chiron » et « La Chaise » Saint-Maurice-des-Lions, à la limite de la commune d'Esse. « Ici, 1 200m<sup>2</sup> de clôture électrique vont être posées, ainsi qu'un passage à gué classique et un passage à gué-abreuvoir

pour permettre aux bêtes de passer leur tête et de s'abreuver. On prévoit également la réalisation d'un puits filtrant qui alimentera deux buses béton de 1 000 litres par un système de pompage solaire », détaille Hugo Terrassier. Le tout pour 25 800 euros et réalisé par l'entreprise Labbé TP pour la descente du ruisseau, et par le chantier d'insertion de la Communauté de communes de Charente Limousine pour la partie clôture.

Dans la foulée, un deuxième chantier sera lancé du côté du lieu-dit « Les Côtes » à Confolens avec une descente aménagée réalisée en clôture mobile sur 220 mètres linéaires, pour la somme de 4 800 euros.

« Ces aménagements répondent à une demande des exploitants. D'ailleurs, ils sont faits en partenariat avec la Chambre d'agriculture », souligne Jean-François Duvergne, vice-président du Sigiv. « En plus de restaurer le cours d'eau, ils permettent d'améliorer l'aspect économique des exploitations agricoles puisque l'éleveur fera moins de prélèvements sur le réseau d'eau potable, il y aura moins de tonnes d'eau à transporter... et le risque que les bêtes attrapent des maladies est réduit », concluent-ils.

GABRIELLE PINAUD

Paru dans l'Avenir - Le Confolentais le 23/05/2024

## SAINT-MAURICE-DES-LIONS - ESSE

# Un passage à gué bientôt aménagé sur la Font

En fonction des conditions météorologiques, les travaux d'aménagement d'un point d'abreuvement et de franchissement du ruisseau de La Font au lieu-dit « Le Chiron » à Saint-Maurice-des-Lions, en limite de la commune d'Esse, devraient débiter prochainement.

« Dans le cadre du contrat territorial (1) qu'anime le Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne), des réunions publiques ont été organisées pour sensibiliser les exploitants agricoles à la protection de la ressource en eau. Le couple Withoeck, éleveur de 200 bovins de race Aubrac, a été intéressé par notre proposition de réaliser un passage à gué du ruisseau ainsi qu'un puits filtrant », annoncent Hugo Terrassier, technicien médiateur de rivières et Jean-François Duvergne, le maire d'Exideuil, vice-président du Sigiv, précisant que cette action est réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

### Des économies pour l'éleveur de vaches Aubrac

Coût de l'opération sur le ruisseau de la Font : 26.000€, financée à 100 % par le Sigiv, sans aucune charge pour l'exploitant. Des appels d'offres avaient été lancés. L'entreprise Labbé TP réalisera la descente au ruisseau,



Jean-François Duvergne et Hugo Terrassier, près du ruisseau de la Font où un passage à gué va être aménagé. CL

quant à l'installation de 1.200m de clôture électrique, pour mettre en défens les berges, elle sera réalisée par la Brigade bleue du chantier d'insertion de la Communauté de communes de Charente limousine.

« En évitant le piétinement des berges, on améliore la qualité de l'eau du ruisseau et l'éleveur n'a plus à faire autant de prélèvements sur le réseau d'eau potable. C'est donc plus économique, avec par ailleurs moins de citernes à transporter, en sa-

chant qu'un bovin consomme 100 litres d'eau par jour de juin à septembre et 50 litres les autres mois », explique Hugo Terrassier. Le Sigiv a engagé deux autres restaurations des milieux aquatiques en Haute-Vienne, à Nouic et Blond. La demande est très forte, quatre dossiers sur le secteur de la Charente sont à l'étude.

### ANNIE GRANDJEAN

(1) Financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente.

*Paru dans la Charente Libre le 18/05/2024*

**BLOND** ■ Une réunion d'information organisée jeudi 14 mars à 18 h 30

## Soigner l'Issoire pour le bien de la commune

Après avoir mené une étude sur la renaturation de l'Issoire, le Syndicat Mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente-Limousine (SIGIV) va dévoiler les résultats ce jeudi à 18 h 30 à la salle des fêtes de Blond.

Menée jusqu'en 2026, cette opération du SIGIV a pour objectif de réduire les pressions sur les milieux aquatiques environnants. Après avoir parcouru le terrain et des kilomètres de berges entre septembre 2023 et février 2024, les agents ont constaté un fonctionnement dégradé de l'Issoire, notamment en milieu urbain.

### Un cours d'eau trop encombré

Le bourg de Blond est traversé par ce cours d'eau et depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les aménagements urbains successifs ont conduit à rectifier, à fragmenter et à canaliser le cours d'eau voire le couvrir en le faisant disparaître du paysage. « En conséquence, le fonctionnement du cours d'eau s'est altéré avec une réduction des capacités d'accueil de la vie aquatique et des proces-



ISSOIRE. Christel Goutiéras, technicienne du SIGIV, dans les eaux de l'Issoire. PHOTO FRANCK JACQUET

sus épuratoires naturels de l'eau. Des dysfonctionnements hydrauliques apparaissent périodiquement avec des inondations ponctuelles dans la traversée de Blond » conclut le syndicat, qui présentera le résultat détaillé de cette étude ce jeudi.

### « Renaturer » l'Issoire

L'étude de renaturation de

l'Issoire va ainsi proposer des aménagements qui vont consister à améliorer le fonctionnement du cours d'eau et la qualité de l'eau, tout en réduisant le risque d'inondation dans le centre-bourg. Cette renaturation s'inscrit pleinement dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg de Blond.

Par ailleurs, ces aménagements sur l'Issoire ont

pour objectif d'améliorer le cadre de vie urbain de la commune, en favorisant la réouverture du cours d'eau et la création d'espaces verts. Dans cette opération, le SIGIV travaille en soutien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. ■

Infos. 05.86.84.05.28.

*Paru dans le Populaire le 13/03/2024*

## VAL-D'ISSOIRE

### Alisson Bekkaï, nouvelle recrue au Sigiv



**TECHNICIENNE.** Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente-Limousine (Sigiv) vient de recruter, une technicienne médiatrice de rivière, chargée de l'inventaire des zones humides. Il s'agit de Alisson Bekkaï, native de Ronsenac en Charente. Titulaire d'une licence sciences de la vie et d'un master biodiversité, écologie et évolution, elle a effectué un stage notamment dans le Marais Poitevin et au sein de l'établissement public territorial du bassin de la Charente sur une mission en lien avec les zones humides.

Elle renforce l'équipe aux côtés de Nicolas Thuaire, directeur et d'Aurore Drousseau pour l'administratif. Désormais, le syndicat compte cinq personnes afin de mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial des milieux aquatiques financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Charente et l'Europe.

*Paru dans le Populaire le 14/10/2024*

# Une technicienne de rivière recrutée au Syndicat

🕒 1 min



Alisson Bekkaï avec Benoît Savy, président et Jean-Paul Barrière, vice-président du Syndicat intercommunal CL

**A**lisson Bekkaï, native de Ronsenac, a rejoint le Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine où elle occupe les fonctions de technicienne médiatrice de rivière, chargée des zones humides de l'Issoire et du Goire. Titulaire d'une licence sciences de la vie puis d'un master biodiversité, écologie et évolution obtenu à l'Université de Poitiers, elle a effectué des stages au sein de l'Établissement public territorial du bassin de la Charente et dans le Marais poitevin où, là, elle a pu se consacrer aux zones humides en acquérant une méthodologie qu'elle va pouvoir mettre en place dans sa fonction au Sigiv.

Elle renforce donc l'équipe en place aux côtés de Nicolas Thuaire, directeur, Aurore Drousseau, secrétaire comptable et deux techniciens médiateurs de rivière, chargés des études granulométriques sur le Goire pour Félicia Lecoq et pour les actions d'abreuvement et de mise en défense des berges de la vallée de l'Issoire (zone Natura 2000) pour Hugo Terrassier. « Une candidature spontanée d'Alisson Bekkaï au moment où nous cherchions à recruter une personne capable d'évaluer l'importance des zones humides et connaissant le logiciel de cartographie. Elle correspond en tout point à nos attentes », conclut Benoît Savy, président du Sigiv, syndicat créé en 2014, qui compte dorénavant une équipe au complet avec cinq équivalents temps plein.

*Paru dans la Charente Libre le 27/09/2024*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES BASSINS DU GOIRE, DE L'ISSOIRE ET DE LA VIENNE

# Une nouvelle recrue pour le Sigiv

Alisson Bekkaï complète l'équipe de techniciens du syndicat. Elle a en charge la gestion des zones humides dans le cadre du contrat territorial.



Alisson Bekkaï, avec Benoit Savy (président du Sigiv) et Jean-Paul Barriere (vice-président).

« Au fur et à mesure de la mise en place de notre contrat territorial pour la gestion des milieux aquatiques, nous sommes passés

d'un à cinq équivalents temps plein. L'équipe est désormais au complet », indique Benoit Savy, le président du Sigiv (Syndicat

intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) au moment de présenter la nouvelle recrue Alisson

Bekkaï. « Nicolas Thuaire a été le premier à rejoindre le Sigiv, puis Aurore Dourousseau pour le côté administratif, suivie de deux autres techniciens médiateurs de rivières, Hugo Terassier et Féliicia Lecoq. »

Native de Ronsenac, Alisson Bekkaï est titulaire d'une licence sciences de la vie ainsi qu'un master biodiversité, écologie et évolution (parcours génie écologique), tous deux obtenus à l'université de Poitiers. À chaque fois major de promotion, elle a également effectué différents stages, notamment dans le Marais Poitevin et au sein de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) de la Charente. « J'ai pu me consacrer aux problématiques liées aux zones humides, surtout dans le Marais Poitevin. J'ai pu acquérir une méthodologie de travail sur ce sujet, que je vais mettre en place ici pour les secteurs de l'Issoire et du Goire », souligne-t-elle. Un profil qui correspondait en tout point aux attentes des membres du Sigiv. « La candidature s'est faite de manière spontanée, au moment où nous souhaitions recruter une personne dédiée à la gestion des zones humides, l'évaluation de leur importance et connaissant le logiciel de cartographie », conclut Benoit Savy.

Paru dans l'Avenir - Le Confolentais le 26/09/2024

### Annexe 3 : indicateurs de suivi des actions du contrat territorial

Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	Réalisation	
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux				
		Proposer des aménagements de seuils permettant l'atteinte du bon état écologique	Nombre de propriétaires contactés Nombre de seuils étudiés Réalisation de l'action	En cours	11 8
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	Connaître les dépôts sédimentaires du bassin et disposer de solution pour les réduire	Réalisation de l'action	En cours	
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	Proposer des aménagements permettant l'atteinte du bon état écologique.	Nombre de réunions Réalisation de l'action	En cours	10
ETUD07	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont	Limitater l'envasement du lac de l'Issoire aval	Réalisation de l'action	Réalisée	
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	Localiser les zones humides	Nombre d'hectares inventoriés Réalisation de l'action Nombre de réunion avec les acteurs	Réalisée	10192 1
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	Proposer des aménagements pour résoudre le dysfonctionnement hydromorphologique et qualitatif	Nombre d'éleveurs contactés Nombre d'aménagement réalisés Nombre de réunions publiques Réalisation de l'action	5 abreuvoirs Réalisée	6
REST02	Mettre en défens les berges	Interdire l'accès du bétail au berge et lit mineur Améliorer les fonctionnalités du milieu aquatique Diversifier les habitats aquatiques	Nombre d'éleveurs rencontrés Linéaire clôturé Réalisation de l'action Nombre de réunions publiques	Réalisée	6 2100

Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	
REST03	Planter des haies		Linéaires plantés	0
			Nombre de personnes sensibilisées	0
		Plantation de 9000 ml de haies	Nombre de propriétaires et d'exploitants rencontrés	0
			Réalisation de l'action	0
REST04	Recharger le lit mineur		Réalisation de l'étude	0
		Restaurer des habitats aquatiques, des fonctionnalités écologiques, reconnecter le lit majeur au lit mineur	Réalisation de l'action	En cours
		Améliorer la qualité de l'eau et préserver la ressource quantitative	Linéaire restauré rencontrés	8
			Nombre de réunions	0
REST06	Restaurer la ripisylve		Linéaire restauré	0
		Restauration de la ripisylve sur 21kilomètres	Nombre d'embâcles traités	0
			Nombre de propriétaires contactés	0
		Restauration de la ripisylve sur 21kilomètres	Nombre de réunions	0
			Réalisation de l'action	0
REST08	Effacer les plans d'eau		Nombre de propriétaires contactés	
			Nombre d'ouvrages effacés	
		Effacer 2 plans d'eau	Réalisation de l'action	
			Taux d'étagement	
			Taux de fractionnement	
			Linéaire restauré	

Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	
AGRI01	Diagnosics d'exploitations agricoles			
		Réalisation de 10 diagnostics	Nombre d'exploitants intégrés à la démarche	0
			Nombre de diagnostics réalisés	0
			SAU diagnostiquée	0
AGRI02	Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales			
		Engager un maximum d'agriculteurs dans la démarche et contractualiser un maximum de surfaces dans des mesures respectueuses de l'environnement. Le PAEC sera ajusté chaque année suite à l'avis de la CRAEC, les contrats MAEC et les enveloppes prévisionnelles allouées aux agriculteurs pourront donc évoluer.	Nombre d'agriculteurs engagés	63
			Nombre de contractualisation	63
			Surface engagée dans une mesure	5044
			Taux de contractualisation par mesure	NC
AGRI03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV			
		Communiquer auprès de tous les agriculteurs exploitant sur le territoire	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	41
			nombre de dossiers PCAE	1
		Organiser 20 réunions d'information et journées techniques	nombre de dossiers MAEC	63
			Nombre d'agriculteurs réalisant un diagnostic d'exploitation	0
		Accompagner 50 projets d'aménagements (abreuvement, franchissement, mise en défens)	Nombre d'aménagement mis en oeuvre (points d'abreuvement, franchissements, linéaire de cours d'eau mis en défens)	5 abreuvoirs
			Nombre de document diffusés	4
			Grille de satisfaction	
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation			
		Réalisation de 15 DIE	Nombre de diagnostics réalisés	4
			SAU diagnostiquée	402

Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	Engager un maximum d'agriculteurs dans la démarche et contractualiser un maximum de surfaces dans des mesures respectueuses de l'environnement. Le PAEC sera ajusté chaque année suite à l'avis de la CRAEC, les contrats MAEC et les enveloppes prévisionnelles allouées aux agriculteurs pourront donc évoluer.	Nombre d'agriculteurs	2
			Nombre d'hectares engagés	35
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	Sensibiliser tous les agriculteurs du territoire	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	96
		Réaliser 45 DIE	Nombre de DIE	4
		Engager 375 ha de MAEC	nombre de dossiers MAEC	2
		Organiser 6 réunions d'information/bouts de champs	nombre de dossiers PCAE	1
		Accompagner 21 projets d'aménagement techniquement, réglementairement et dans le montage du dossier de financement le cas échéant (abreuvement, franchissement, mise en défens, travaux hydrauliques, haie...)	Nombre d'aménagements (points d'abreuvement, franchissements, linéaires de cours d'eau mis en défens, haies...)	3
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage		Nombre de propriétaires démarchés	0
		0 ha en acquisition	nombre d'ha acquis	0
			nombre d'ha conventionnés	0
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables		Nombre de plans de gestion rédigés	1
		1 plan de gestion et 8 ha de travaux réalisés	Nombre d'ha de travaux réalisés	8
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme		Protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	0

Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau			
		Sensibiliser les propriétaires	Nombre de personnes contactées Nombre de personnes présentes Nombre de réunions Réalisation de l'action	194 Annulée 0 Réalisée
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau			
		Reconquête du bon état écologique	Nombre de propriétaires se faisant connaître Nombre de propriétaires accompagnés Réalisation de l'action	1 1 Réalisée
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs			
		Réalisation d'opérations sur les étangs permettant de concourir à l'atteinte du bon état écologique	Hiérarchisation des interventions sur les étangs	En cours
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif			
		Sensibilisation des usagers à préserver la qualité de l'eau	Nombre de personnes sensibilisées Participation à des manifestations Nombre d'animations Réalisation de l'action	0 0 0 0
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC			
		Participation à 1 manifestation par an Nombre de relais disponibles	Nombre de manifestation Nombre de relais Nombre de sollicitation Nombre d'outils créés	0 0 0 0
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes			
		Réduction des consommations d'eau sur chaque site communautaire	Consommation en eau	NC
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire			
		1 débit minimum biologique	Nombre de DMB réalisé	En cours

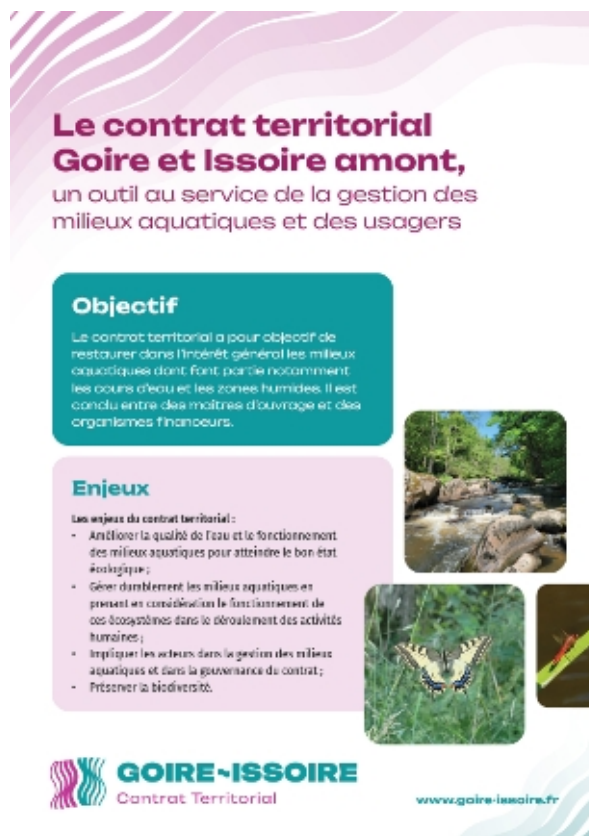
Code actions	Dénomination de l'action	Objectifs de résultats	Indicateurs de réalisation	
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	Mettre en œuvre les actions proportionnées et adaptées à la pression exercée sur le milieu Assurer la cohérence et l'efficacité des actions hydromorphologiques Retour d'expériences sur la réponse du milieu à l'action engagée	Réalisation de l'action Nombre de suivis réalisés	0 0
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	Mettre en œuvre les actions prévues du contrat territorial Assurer la cohérence et l'efficacité des actions face aux réalités de terrain Coordonner les actions et renforcer les liens avec les acteurs Suivre le financement Se doter de moyens de communication, d'échange et diffusion des actions permettant la coordination et facilitant les échanges et retours	Nombre d'actions réalisées	28
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Permet une approche globale et pragmatique de la communication sur la période du contrat territorial Assurer la cohérence des discours et la pertinence des actions de communication Facilite l'action des maître d'ouvrage : Maîtrise des messages, efficacité et optimisation des coûts Renforcer la visibilité et compréhension des actions et enjeux du contrat territorial Appropriation des enjeux sur le territoire par tous les acteurs, usagers Optimiser les actions, et leurs échos Renforcer la coopération et la mutualisation des actions Mettre en exergue la transversalité et le débat sur l'eau	Nombre de supports créés autour du contrat territorial Réalisation de l'action Nombre de réunions	4 Réalisée 2

## Annexe 4 : outils de communication créés

### 1. Logo du contrat territorial avec la charte graphique



### 2. Plaquette du contrat territorial



### 3. Site internet



### 4. Panneau d'information



## Annexe 5 : programmation 2025 du contrat territorial

Code actions	Fiches actions concernées	Maître d'ouvrage	PROGRAMME D' ACTIONS 2025	
			PREVISIONNEL	AJUSTE
PF5T01	Aménager les points d'écrêtement et de franchissements	SIG/WSIAPP NFC	48000	90 000
PF5T02	Mettre en défens les berges	SIG/WSIAPP NFC	88368	117 000
PF5T03	Planter des haies	SIG/IV	147000	OUVERTE
PF5T04	Recharger le lit mineur	SIG/IV	42000	78 000
PF5T06	Restaurer la ripisylve	SIG/IV	240000	OUVERTE
PF5T08	Effacer les plans d'eau	SIG/IV	12000	OUVERTE
PF5T08	Gérer les plantes exotiques envahissantes	SIG/IV	30000	REPORTEE
PF5T10	Pendurer l'issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIG/IV	125000	38 400
ZH01	Acquérir et gérer les zones humides	SIG/IV	10800	REPORTEE
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	CEN NA	32000	32 000
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	CEN NA	56 380	56 380
ZH04	Prendre en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	EPTB Vienne		FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS
AGR01	Diagnostic d'exploitations agricoles	CA 16	19 890	19 890
AGR02	Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	CA 16	31 250	31 250
AGR03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIG/IV	CA 16	16 575	16 575
AGR04	Réaliser des Diagnostic Individuel d'Exploitation	CA 87	15 120	15 120
AGR05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	CA 87	3 000	3 000
AGR06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	CA 87	27 720	27 720
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau	SIG/IV	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	SIG/IV	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	EPTB Vienne	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	SIG/IV	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE	FINANCEE PAR L'ANIMATION GENERALE
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	CCCL	0	0
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	CCCL	35 000	36 000
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	EPTB Vienne	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'issoire	EPTB Vienne	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS	FINANCEE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	SIG/IV	0	72 000
ETUD02	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau	SIG/IV	97200	OUVERTE
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Geire	SIG/IV	0	47 948
ETUD04	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant	SIG/IV	60000	REDRIENTEE
ETUD06	Réaliser une étude sur la renaturation de l'issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIG/IV	0	14 280
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	SIG/IV	19000	REPORTEE
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	SIG/IV	166500	199 800
ANIM04	Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication	SIG/IV	10000	4 080
			1 332 803	848 443

<b>Structure rédactrice</b>	SIGIV
<b>Date de rédaction</b>	05/11/25
<b>Rédaction</b>	Nicolas Thuaire
<b>Version</b>	3

## Les financeurs du contrat

